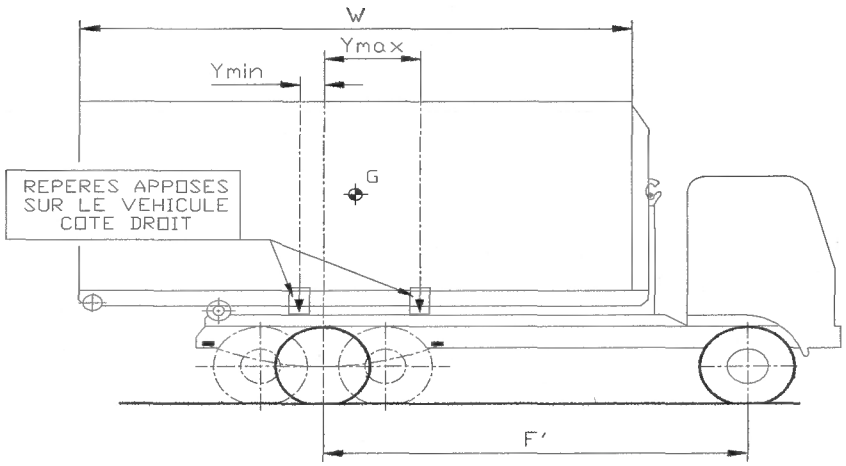
MODELE 1993

AU

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

OU AU

CERTIFICAT DE MONTAGE DE CARROSSERIE



REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE

CAS GENERAL	
PT AV max autorisé (kg) =	8000
PV AV (kg) =	5817
p AV (kg) =	150
Ch AV max (kg) =	2033

PT AR max autorisé (kg) =	19100
PV AR (kg) =	5374
p AR (kg) =	0
Ch AR max (kg) =	13726

Ch = PTAC - PV -p (kg) =	14760

(PV = poids à vide du véhicule carrossé sans caisse)

(p = poids conducteur + passagers)

F' (m) =	4,735

Ymax = F' x Ch AV max / Ch (m) =	0,65
Ymin = F' x (Ch -Ch AR max) / Ch (m) =	0,33

Dans le cas où Ymin est négatif compléter le tableau de droite

Y mini ramené à 0,615 m

CAS D'UN CENTRE DE GRAVITE NEGATIF LIMITATION DE Ymin	
PT AV min (chass. cab) (kg) =	
PV AV (kg) =	
p' AV (kg) =	
Ch AV min (kg) =	
Ymin = F' x Ch AV min / Ch (m) =	

(on retiendra la plus faible des deux valeurs de Ymin)

CAS D'UN VEHICULE A PLUS D'UNE RANGEE DE SIEGES
Calculer ci-dessous les limites Ch1 et Ch2 de la charge utile et retenir la valeur la plus faible = Ch'
Ch1 = F'x (PT ARmax - PV AR - p'AR)/(F'xYmin) (1) =
Ch2 = PTAC - PV - p' =
Dans ce cas une plaque dans la cabine indiquera : * la C.U. max autorisée avec passagers = Ch * la C.U. max autorisée sans passager = Ch'

(p' = poids conducteur seul 75 kg)

Porte à faux du véhicule carrossé sans benne amovible (m) =	2,11
Porte à faux maxi du véhicule avec benne amovible, Xmax (m) =	2,835

Une plaque placée à coté des repères ou du repère s'ils sont confondus portera selon le cas :

"Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer entre les deux flèches ci-contre"

"Le centre de gravité de la benne amovible installée sur ce véhicule doit se situer à l'aplomb de la flèche ci-contre"

1) Dans le cas de benne à butées fixes, on utilisera Y réel pour ce calcul

Nota : Les cotes T, X, Xu, Y de l'Annexe VII (ou VIII) et le verso de celle-ci pourront ne pas être renseignés

Numéro d'identification : WMA18SZZ2BP023321